



Délibération n° 7 b2

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 15 juillet 2020

Portant sur les modifications opérées dans le cadre des préavis durant la crise sanitaire lié au virus COVID-19.

Préambule :

En application des préconisations du CNOUS énoncées dans ses circulaires n° 202004281 du 28 avril 2020 et n° 202005131 du 13 mai 2020 relatives aux modalités de gestion locative dans le contexte de la crise sanitaire liée au virus COVID-19, les étudiants qui sont restés dans leur logement en résidence du CROUS de Nice-Toulon durant le confinement ou qui ont été considérés comme tels car ils ont déclaré leur départ temporaire après le 31 mars 2020, ont été autorisés à quitter leur logement à tout moment dès la fin du confinement, sous réserve d'un délai de préavis dérogatoire de 3 jours ouvrés, de façon à organiser l'état des lieux de sortie et la restitution de la clé.

Pour ces étudiants, la fin de la constatation du loyer correspond à la date effective de restitution de la clé (paiement au prorata des nuitées ou de la quinzaine si plus favorable en cas de départ au cours du mois).

Cette disposition relative au délai de préavis dérogatoire de départ de 3 jours ouvrés en lieu et place du délai de 30 jours est applicable jusqu'au terme des décisions d'admission en résidence au titre de 2019/2020, soit jusqu'au 31 août 2020.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve l'instauration d'un préavis de départ dérogatoire de 3 jours ouvrés applicable du 11 mai au 31 août 2020.

Article 2 :

Les documents suivants sont joints au présent acte :

- Circulaire n° 202004281 du 28 avril 2020
- Circulaire n° 202005131 du 13 mai 2020

Fait à Nice, le 15 juillet 2020

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9 administrateurs en présentiel	Pour : 13
Membres présents : 12	Contre : 0
Membres représentés : 1	Abstention : 0
Votants : 13	

Philippe DULBECCO
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'Innovation
Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur